



Le 19 septembre 2017

Madame la Présidente du Conseil Régional
de Bourgogne-Franche-Comté

Madame la Présidente,

Notre organisation a eu récemment connaissance de l'alternative inacceptable laissée par la Mutuelle Intériale à la Région : fin du contrat de groupe fin 2017 ou avenant avec 50% d'augmentation de cotisation pour les agents.

La CFDT demande une saisine du service juridique pour vérifier que cette démarche est juridiquement fondée et qu'il n'y a pas une pression illégale pour former un nouveau contrat.

En tout état de cause, les agents ne peuvent supporter cette augmentation brutale, surtout avec le niveau de participation en vigueur sur la part bourguignonne de la Région.

En conséquence, nous vous demandons de prendre une délibération en urgence permettant de passer sur le système de la labellisation, avec le niveau de participation de Franche-Comté, et ce jusqu'à ce que le débat sur le choix contrat de groupe ou labellisation ait pu être mené.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre parfaite considération.

La Secrétaire de la section CFDT
Dominique Aubry-Frelin